



## DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION DU RENARD EN BATTUE

Les samedi 03, 10, 17 et/ou 24 mars 2012

Référence : art. R 427-21 du Code de l'environnement, arrêté n°2011/DDT/486 du 27 juin 2011

*Je soussigné :*

**Agissant en qualité de responsable du territoire de :**

**Sollicite une autorisation de destruction du renard en battue aux dates précisées ci-dessous sur le territoire suivant (pour les ACCA, y compris les réserves) :** *(remplir une demande par territoire)*

<b>Massif cynégétique n° :</b>	<b>Commune de rattachement :</b>
<b>Matricule :</b>	<b>Nom du territoire :</b>

**Journée demandées :** *(cocher les dates souhaitées parmi les dates autorisées ci-dessous)*

3 mars 2012       10 mars 2012       17 mars 2012       24 mars 2012

**Nombre total de tireurs susceptibles de participer aux opérations de destruction : .....**

**Préciser la nature et l'importance des dégâts** (quantité pour les animaux de rente ou domestique et estimation pour le gibier) à l'origine de la demande : *(à remplir obligatoirement)*

<input type="checkbox"/> <b>Ovins :</b>	<b>Nombre :</b>
<input type="checkbox"/> <b>Animaux de basse cour (préciser l'espèce):</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Elevage de volaille (préciser l'espèce):</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Gibier (préciser l'espèce):</b>	

**Conditions de mise en œuvre des battues :**

- **respect des règles générales de sécurité de tir et des mesures de sécurité en battue grand gibier du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique**
- **utilisation obligatoire du registre de battue, battue avec des chiens créancés uniquement, et tir en milieu boisé et abords immédiats**
- **respect des consignes délivrées par le responsable de la battue qui devra être porteur de la présente demande ainsi que de l'autorisation (ou photocopie), et devra la présenter en cas de contrôle**

Je prends note que l'organisation de la battue sera mis en oeuvre sous ma responsabilité de détenteur du droit de chasse et certifie avoir pris connaissance des conditions de délivrance de la présente autorisation et de mise en œuvre des battues. J'atteste par ailleurs avoir informé la mairie de ma demande.

*Le cas échéant, j'atteste avoir recueilli l'accord du ou des propriétaires du territoire mentionné ci-dessus.*

A..... Le..... Signature du demandeur :

**Imprimé de demande à retourner avant le 24 février 2012, complété et signé à :**

Direction Départementale des Territoires de la Vienne – service eau biodiversité 20, rue de la Providence – BP 80 523 -  
 86020 POITIERS Cedex / Fax : 05-49-03-13-06

**Décision de l'administration :**

VU l'arrêté préfectoral n°2011/DDT/486 du 27 juin 2011 fixant les modalités de destruction des animaux classés nuisibles dans le département de la Vienne pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012,

VU l'arrêté n° 2011-SG-MC-36 du 1er septembre 2011 donnant délégation de signature à Monsieur Roger TAUZIN, Directeur Départemental des Territoires, de la Vienne,

VU la décision n° 2011-DDT 666 du 2 septembre 2011 donnant délégation de signature aux agents de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne,

le demandeur est autorisé à organiser des battues au renard dans les conditions spécifiées sur le présent imprimé.

Autorisation n° .....

Fait à Poitiers, le .....



**Bilan de destruction à retourner avant le 10 avril 2012 à :**

Direction Départementale des Territoires de la Vienne – service eau biodiversité  
20, rue de la Providence – BP 80 523 - 86020 POITIERS Cedex / Fax : 05-49-03-13-06

Autorisation de destruction en battue n°..... délivrée le .....

Bénéficiaire :            Matricule :

Commune :

Date de battue	Nombre de renards prélevés sur la commune	Dont réserve, le cas échéant

**Observations :** .....

.....

.....

**Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés ci-dessus sont sincères et véritables.**

Fait le ....., à .....

(signature)

**L'absence de retour de bilan vous expose à un refus d'autorisation de destruction à tir pour la prochaine campagne. Le bénéficiaire de l'autorisation doit donc dresser un bilan précis des interventions, qu'il y ait eu ou non réalisation et prélèvements.**